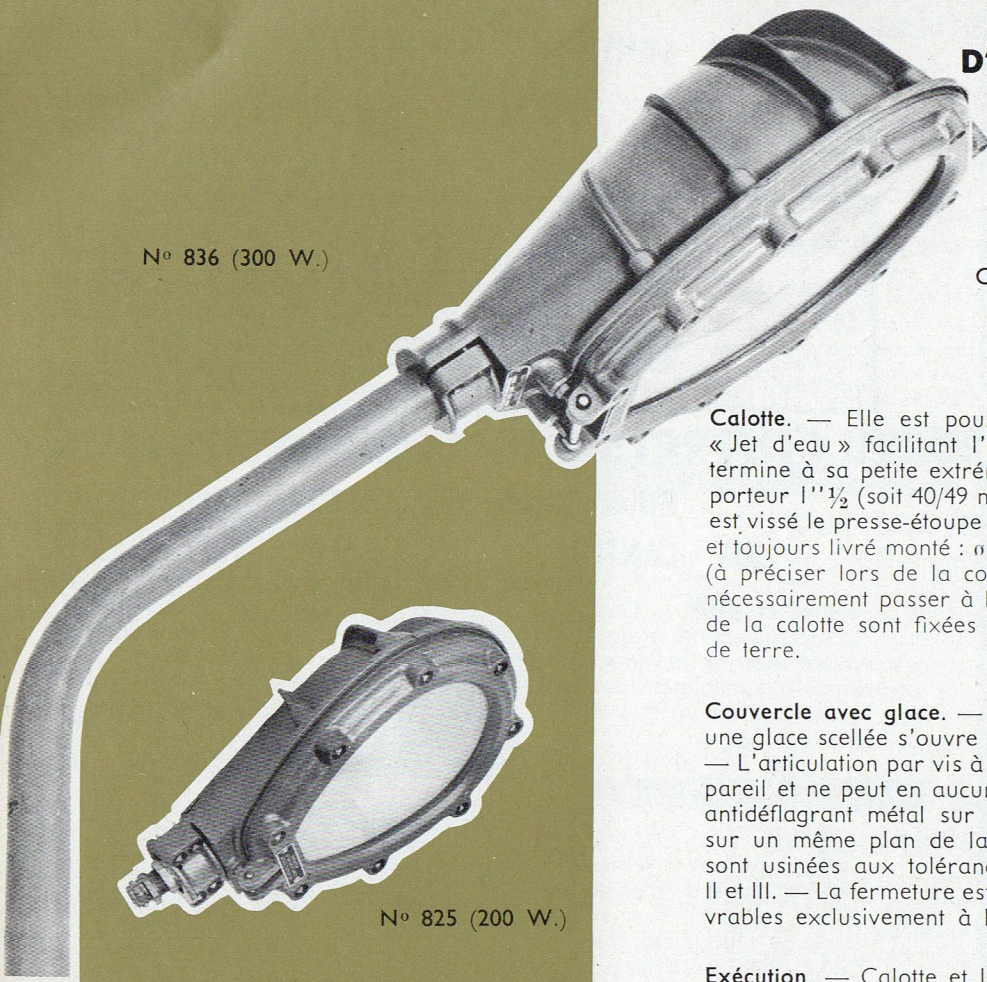


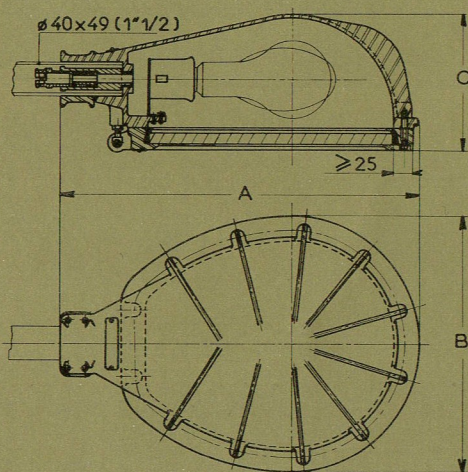
LANTERNES ANTIDÉFLAGRANTES

D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR TYPE "RAQUETTE"

N° 836 (300 W.)



N° 825 (200 W.)



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Ces lanternes se composent :
— d'une calotte ;
— d'un couvercle avec glace.

Calotte. — Elle est pourvue d'ailettes de refroidissement et d'un « Jet d'eau » facilitant l'écoulement des eaux de pluie. — Elle se termine à sa petite extrémité par un collier qui vient coiffer le tube porteur 1"½ (soit 40/49 mm.) formant croise. — Au centre du collier est vissé le presse-étoupe d'entrée antidéflagrante spécial à l'appareil et toujours livré monté : « 8-10 ou 12 pour câble sous gaine plastique (à préciser lors de la commande). — Le câble d'alimentation doit nécessairement passer à l'intérieur du tube porteur. — A l'intérieur de la calotte sont fixées une douille porcelaine à frein et 1 borne de terre.

Couvercle avec glace. — Articulé sur la calotte, le couvercle portant une glace scellée s'ouvre à 180° donnant un accès total à l'intérieur. — L'articulation par vis à œil ne participe pas à la fermeture de l'appareil et ne peut en aucun cas s'y opposer. — Le joint de laminage antidéflagrant métal sur métal est formé par les surfaces d'appui sur un même plan de la calotte et du couvercle. — Ces surfaces sont usinées aux tolérances requises pour les gaz des groupes I, II et III. — La fermeture est assurée par vis à tête triangulaire manœuvrables exclusivement à l'aide d'une clé spéciale.

Exécution. — Calotte et lunette en aluminium AS 4 G. — Protection par peinture émail au four de bonne tenue à la corrosion, extérieur jaune pollen métallisé, intérieur blanc. — Glace Sécurité trempée.

Appareil N° 825. — Conforme à l'arrêté du 18-6-63, norme U.T.E. C-12.320.

Agrément N° 35/64 du 26-8-64.

Pour lampe à incandescence de **200 Watts**, ou lampes mixtes MMF 160 Mazda et MML 160 Philips.

Peut également recevoir les lampes à vapeur de mercure :

MA 125 et MAF 125 Mazda
HP 125 et HPL 125 Philips.

Fonctionnant avec un appareillage d'alimentation sous coffret séparé (voir page 41).

Équipé normalement d'une douille E 27 à frein.

Poids : 7 k.

Appareil N° 836. — Conforme à l'arrêté du 18-6-63, norme U.T.E. C-12.320.

Agrément N° 12/66 du 8-3-66.

Pour lampe à incandescence de **300 Watts**, ou lampes mixtes MMF 250 Mazda et MML 250 Philips.

Peut également recevoir les lampes à vapeur de mercure :

MA 250 et MAF 250 Mazda
HP 250 et HPF 250 Philips.

Fonctionnant avec un appareillage d'alimentation sous coffret séparé (voir page 41).

Équipé normalement d'une douille E 40 à frein.

Poids : 14 k. 300.

APPAREIL N°	ENCOMBREMENT		
	A	B	C
825	378	262	134
836	520	368	200